



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



5 juin 2022



TEMPS PARTIELS DISPONIBILITES 2022-2023

CAPD de recours le 16 juin
Une nouvelle provocation
de notre Administration ?

L'administration a initialement convoqué la CAPD recours temps partiel/disponibilité le jeudi 16 juin 2022 à 14h, alors même que le mouvement TRS touchera à sa fin !

N'était ce pas là un moyen déguisé d'empêcher les délégués du personnel de défendre les recours ?

Cette première date posait problème au délégués SNUipp-FSU 13, déjà retenus par une instance nationale. C'est alors à la date encore plus tardive du lundi 20 juin que l'administration a convoqué la CAPD.

Les délégués SE UNSA 13 ne pouvant pas se libérer les 20 juin, ils ont alors proposé le jeudi 23 juin 2022.

Le SNUDI FO 13 a donc contacté les autres organisations syndicales avant de saisir la Secrétaire Générale en ces termes :

Mme la Secrétaire Générale,

La date du 16 juin nous semblait déjà très tardive pour les recours temps partiel et disponibilité, compte tenu du calendrier du mouvement TRS.

Les dates de report, encore plus tardives, ne nous semblent pas judicieuses pour le travail des services qui devront revoir les découpages.

Après consultation avec les délégués SNUipp-FSU et SE UNSA, nous serions tous favorables à une CAPD avancée au jeudi 9

juin.

Nous sommes maintenant dans l'attente d'une nouvelle proposition de date que nous espérons moins tardive et avant le mouvement des TRS.

Quelque soit la date, le SNUDI FO 13 défendra tous les recours avec acharnement et vous invite d'ores et déjà à vous préparer à vous mobiliser. Car, c'est le rapport de force qui permettra de faire valoir le droit au temps partiel et à la disponibilité pour tous ceux et celles qui le demandent !



**Le SNUDI FO 13
appelle à la
grève et au
rassemblement !**

Rassemblement devant la DSDEN le jour de la CAPD !

Envoyer dès à présent et au plus tard le lundi 6 juin 23h59, votre déclaration d'intention de grève (en pièce jointe) et téléchargeable >ICI< pour une période allant **du jeudi 9 juin au vendredi 1er juillet 2022.**

Vous pourrez alors, dès que nous aurons connaissance de la date de la CAPD, vous mettre en grève et venir vous rassembler devant la DSDEN.



Si ce n'est pas encore fait, n'hésitez pas à envoyer votre demande de saisine de la CAPD (délai de 2 mois après la notification de votre refus)

Voir le modèle-type proposé par le SNUDI FO 13

Il est à renvoyer :

- à votre IEN
- à la cheffe de service de la DPE1 - ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr
- au SNUDI FO

Faire un recours et/ou saisir la CAPD est un droit : ne

vous en privez pas pour défendre vos intérêts !

**Pour toute question, vous pouvez
contacter les élus et représentants du
SNUDI FO 13**

Franck NEFF : 07.62.54.13.13	Laurence ROUVIERE :
06.27.02.14.16	
Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17	Cécile BOULAY :
06.82.19.19.33	
Luc SALAVILLE : 06.61.14.39.19	Claire BLETTERIE :
06.35.11.39.27	
Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32	Vannina PELONNE :
06.79.32.69.19	



*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité, son
soutien ?...*

Alors rejoignez-nous

!

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible

ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

